



Date de dépôt : 30 août 2023

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Thierry Cerutti : Assurance-** **incendie bâtiments**

En date du 23 juin 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le canton de Vaud, notre cher voisin, a adopté une assurance cantonale incendie pour couvrir l'ensemble des bâtiments de son territoire.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- ***Combien de bâtiments avons-nous sur le territoire genevois ?***
- ***Combien d'incendies de bâtiments avons-nous eus ces cinq dernières années (année par année) ?***
- ***Quel est le montant de prime que l'Etat de Genève paie pour l'entier de son parc immobilier et de ses bâtiments ?***
- ***Quel est le montant global de primes payées par le secteur privé ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat se détermine comme suit :

1. Combien de bâtiments avons-nous sur le territoire genevois ?

Le canton de Genève compte 51 203 bâtiments (source : office cantonal de la statistique au 30 juin 2023). Actuellement, l'Etat de Genève est propriétaire de 1 459 bâtiments sur le territoire de Genève. Ce chiffre n'inclut pas les bâtiments propriété de l'Université et de la HES-SO.

2. Combien d'incendies de bâtiments avons-nous eus ces cinq dernières années (année par année) ?

Durant ces cinq dernières années, selon le service d'incendie et de secours (SIS), le nombre d'incendies d'immeubles dans le canton de Genève se compte comme suit : 222 pour 2019, 256 pour 2020, 274 pour 2021, 269 pour 2022 et 159 au 15 août 2023. De son côté, l'administration cantonale a recensé 15 cas d'incendie répartis comme suit : 4 cas pour l'année 2019, 4 cas pour l'année 2020, 2 cas pour l'année 2021 et 3 cas pour l'année 2022. S'agissant de cette première partie de l'année 2023, à ce jour, 2 cas ont été annoncés et traités par la compagnie d'assurance.

3. Quel est le montant de prime que l'Etat de Genève paie pour l'entier de son parc immobilier et de ses bâtiments ?

Le montant de la prime globale de la police d'assurance de l'Etat de Genève, qui intègre également la couverture d'assurance pour les biens mobiliers propriété de l'Etat, les revenus locatifs (perte de loyers) ou d'autres éléments, s'élève à un montant total annuel de 2 156 770,70 francs. Il est à noter que l'office cantonal des bâtiments (OCBA) du département du territoire a payé la somme de 2 131 501,60 francs pour les bâtiments situés dans le canton et le montant de 13 143,90 francs à l'établissement cantonal d'incendie du canton de Vaud (ECA) pour ses biens situés dans celui-ci. La différence, soit un coût de 12 125,20 francs, est refacturé au Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG) pour leurs silos à grains. Le total couvrant uniquement l'assurance-incendie et dommages naturels pour les bâtiments de l'Etat de Genève s'élève à 1 924 912,88 francs.

Les bâtiments exclusivement propriété de l'Université et de la HES-SO ne figurent pas dans la police d'assurance-incendie et dommages naturels.

S'agissant de la prime incendie et dommages naturels pour les bâtiments hors canton qui sont assurés obligatoirement par l'ECA, ce dernier assure également les biens mobiliers.

4. Quel est le montant global de prime payé par le secteur privé ?

Le Conseil d'Etat ne peut répondre à cette question concernant le secteur privé car les taux appliqués par les assureurs diffèrent d'une compagnie à l'autre. Toutefois, selon l'Association suisse d'assurances (ASA/SVV), au 31 décembre 2022, la valeur globale du patrimoine bâti dans le canton était de 181,6 milliards de francs. Pour les primes incendie, à titre d'exemple, le montant annuel pour la Suisse entière se monte à 987 millions de francs (source ASA/SVV 2021).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Antonio HODGERS